

4.3.2015

A8-0037/2

Amendement 2

Miguel Viegas, Marie-Christine Vergiat, Patrick Le Hyaric, Paloma López Bermejo, Marina Albiol Guzmán, Javier Couso Permuy, Ángela Vallina, Lidia Senra Rodríguez, Sofia Sakorafa

au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0037/2015

Dariusz Rosati

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: examen annuel de la croissance 2015

2014/2221(INI)

Proposition de résolution

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. s'oppose vivement au processus du semestre européen, qui est antidémocratique et contraire au droit de chaque État membre et de sa population à décider de leurs politiques en fonction de leur situation économique et sociale ainsi que de leurs droits et aspirations; dénonce le fait que ce processus vise à accentuer la réduction des salaires et des pensions, encourager l'exploitation des travailleurs, repousser l'âge de départ à la retraite, poursuivre les processus de privatisation et de libéralisation, et mettre en pièces les services publics et les droits sociaux en particulier;

Or. en